www.albanel.ca

L'INFORMATEUR

BULLETIN DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

Volume 23, numéro 5 – Juin et Juillet 2020

Réouverture de la bibliothèque Denis-Lebrun

page 8

Piscine municipal
Horaire

page 7

Ouverture du camping municipal

page 9

Conseil Municipal

Organismes municipaux

Francine Chiasson
Mairesse

Tommy Laliberté
Siège n° 1
conseiller1
@albanel.ca

Édith Pouliot
Siège n° 2
conseiller2
@albanel.ca

Isabelle Thibeault
Siège n° 3
conseiller3
@albanel.ca

Stéphane Bonneau
Siège n° 4
conseiller4
@albanel.ca

Dave Plourde
Siège n° 5
conseiller5
@albanel.ca

Jason Turner
Siège n° 6
conseiller6
@albanel.ca

Équipe Municipale

Stéphanie Marceau, CPA, CA
directrice générale

Patrice Perreault,
directeur général adjoint
aux travaux publics

Rachel Doucet,
secrétaire-trésorière adjointe

Jessica Lefebvre,
coordonnatrice des loisirs

Claudine Pouliot,
secrétaire administrative

Hélène Painchaud,
secrétaire administrative

Rachel Lavoie,
responsable de la bibliothèque

Réal Bouchard,
inspecteur en bâtiment et en environnement

Rémi Aubut,
préposé aux travaux publics

Marc-André Larouche,
préposé aux travaux publics

Réjean Thibeault,
préposé aux travaux publics

Les employés municipaux seront de retour au bureau à compter du lundi 1er juin. Cependant, puisqu'il est important de limiter les contacts, les bureaux ne seront accessibles au public que par rendez-vous pour les services essentiels seulement. Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter la réception du bureau municipal au 418 279-5250, poste 3100.

Pour un paiement de taxes, vous pouvez effectuer votre paiement par chèque, à l'ordre de la « Municipalité d'Albanel », par la poste au 160, rue Principale, G8M 3J5 ou par votre institution financière.

Pour effectuer une demande de permis, rendez-vous au http://albanel.ca/documents et téléchargez le formulaire de demande de permis (veuillez consulter le document « Instructions–Demande de permis » afin de connaître les sections à remplir pour le type de demande souhaitée).

Pour le paiement d'une médaille de chien, vous devez contacter le Refuge animal Roberval au 418 275-3006.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

La Municipalité souhaite rappeler à ses citoyennes et citoyens qu'il est important de respecter les consignes mises en place par le gouvernement afin de prévenir la propagation de la Covid-19.

Ces consignes sont :

1. Distanciation de 2 mètres;
2. Tousser dans votre coude;
3. Se laver les mains souvent avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes;

Protégez votre santé et celle de vos proches!

Pour plus d'information, consultez la page Facebook ainsi que le site Internet de la municipalité d'Albanel.

Les photos utilisées dans le journal sont en partie prises par M. Réjean Larouche, photographe d'Albanel.

Mot du maire

À propos

J'ai une très bonne nouvelle à vous annoncer ce mois-ci. En effet, la Villa de la Gaieté appartient depuis le début du mois de mai à un organisme sans but lucratif de notre municipalité. Je tiens donc à vous renseigner sur les étapes de cette transaction et sur le dévouement hors du commun des citoyens et citoyennes qui ont mené à bien ce transfert d'entreprise.

Inquiets quant à l'avenir de cette résidence pour personnes âgées, messieurs André St-Pierre et Michel Lamontagne ont interpellé la Municipalité afin d'essayer de trouver des solutions pour le maintien de cette résidence dans notre milieu. Monsieur Réjean Hudon, alors directeur général, les a accompagnés dans le processus ainsi que madame Guylaine Poirier. Ces personnes formaient ce que j'appelais alors le Comité de surveillance, auquel se sont joints monsieur Alain Gauthier, madame Sylvie Tremblay et monsieur Marius Larouche. Des rencontres ont eu lieu avec DAFTA, organisme très bien connu dans notre communauté, qui a accepté de changer sa mission et d'investir 50 000 $ dans le projet. C'est ainsi que cette résidence est maintenant la propriété de Développement Aînés Familles Territoire d'Albanel (DAFTA). Grâce aux fonds que nous recevons de la MRC de Maria-Chapdelaine, conformément à la distribution des redevances sur les ressources naturelles (barrages), la Municipalité a pu contribuer au montage financier par une subvention de 30 000 $. Ce montant a été pris à même nos fonds dédiés à la vitalité du milieu. Quant à la MRC, elle octroiera un prêt de 30 000 $ sans intérêt pour une période de 8 ans (incluant un moratoire de 3 ans). Le financement pour finaliser la transaction a été obtenu de Desjardins, fidèle partenaire de notre milieu. Pour les services aux résidents, c'est l'entreprise Multi-Services d'Albanel qui continuera de les assurer et je tiens à mentionner que leur apport était essentiel à la continuité de la Villa. Je tiens donc à remercier très sincèrement madame Liane Proulx et toute son équipe pour leur entière collaboration.

Cette belle histoire démontre l'impact que peuvent avoir des personnes motivées et habitées par un fort sentiment d'appartenance à leur municipalité. Je veux leur témoigner toute mon admiration et ma reconnaissance pour leur engagement et leur dévouement. Je les remercie très sincèrement au nom de toute la population et particulièrement de la part des aînés qui séjourneront dans cette belle Villa.

Francine Chiasson

Francine Chiasson
Mairesse

Dates à retenir

Dates des séances municipales

Lundi 1er juin 2020
Lundi 6 juillet 2020

JOURNAL

Prochaine parution
août 2019

Date de tombée
15 juillet 2020
Avant midi

Collecte des matières résiduelles

Tous les jeudis soirs

Municipalité d'Albanel
160, rue Principale
Albanel (Québec)
G8M 3J5

Téléphone : 418 279-5250
Télécopieur : 418 279-3147

info@albanel.ca

Suivez-nous sur facebook

Les séances du conseil en bref

Séances du 6 avril, du 4 et du 25 mai 2020

Administration

- Acceptation des listes de comptes de mars 2020 d'une somme de 216 269,44 $;
- Acceptation des listes de comptes d'avril 2020 d'une somme de 218 882,58 $;
- Fixation des taux d'intérêt et pénalité à 0 % pour les versements de taxes effectués après les dates prévues de versement jusqu'au 14 septembre 2020;
- Adoption du Règlement d'amendement n° 20-252 modifiant le Règlement d'emprunt n° 18-237 afin de modifier les clauses de taxation et de tarification;
- Adoption du Règlement d'amendement n° 20-254 modifiant le Règlement de taxation n° 20-248 afin de permettre la modification des intérêts et de la pénalité par résolution;
- Autorisation du paiement du renouvellement de l'adhésion au CPA pour l'année 2020;
- Acceptation du rapport financier 2019, produit par la firme Mallette, présentant un déficit de 9 185 $.

Transports

- Autorisation au directeur général adjoint aux travaux publics de négocier de gré à gré avec SOMAVRAC pour l'épandage d'abat-poussière;
- Autorisation à la directrice générale et au directeur général adjoint aux travaux publics de négocier avec le MTQ pour le partage des travaux de réfection des infrastructures et du réaménagement du corridor routier dans la zone urbaine d'Albanel;
- Autorisation au directeur général adjoint aux travaux publics de procéder par appel d'offres pour l'achat de gravier 0-3/4'';
- Autorisation d'achat de 63 000 l. d'abat-poussière réparti sur 3 applications au coût de 0,4085 $ pour 2020-2021;
- Acceptation de la soumission de Prosolaire pour l'achat d'un radar de vitesse solaire;
- Transmission au MTQ de la reddition de compte des travaux visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1-2;
- Acceptation de l'entente avec l'entreprise Les équipements SM pour le balayage de rues pour 2020 et 2021.

Hygiène du milieu

- Autorisation d'achat d'un panneau de dosage DcPac pour la station de production d'eau potable du Coteau-Marcil;
- Acceptation de l'offre de services de l'entreprise Englobe Corp. pour l'aménagement et le suivi piézométriques sur la rue Pelchat;
- Acceptation de l'offre de services de Tetra Tech pour la préparation des démarches d'autorisation pour la gestion de l'eau de surface 3e Rang;
- Acceptation de l'offre de services d'Englobe Corp. pour le contrôle qualité des matériaux pour les travaux de réfection d'infrastructures rue Industrielle;
- Autorisation d'exécuter les travaux de réparation d'un terrain à la suite de la réparation d'un ponceau au Parc Pagé;
- Acceptation de l'offre de services d'Englobe Corp. pour une étude hydrogéologique de l'alimentation en eau potable au Coteau-Marcil.

Urbanisme et développement

- Adoption du Règlement d'amendement n° 20-250 modifiant le Règlement de zonage n° 11-158 afin de permettre certains usages d'habitation en zone C08;
- Présentation d'une offre d'achat à M. Ghislain St-Pierre pour des terrains situés sur la rue Industrielle Nord;
- Acceptation de l'offre d'achat de M. Martin Doucet pour un terrain situé rue Tremblay;
- Acceptation de l'offre d'achat de M. Guyaume Vallée pour un terrain situé rue Tremblay;
- Acceptation de l'offre d'achat de M. David Plourde et Mme Karine Tremblay pour un terrain situé rue Tremblay.
- Autorisation de la modification de l'offre d'achat pour un terrain situé au coin des rues Vincent et Tremblay;
- Autorisation de signature d'une convention avec Hydro-Québec pour le prolongement du réseau sur la rue Auguste-Néron;
- Autorisation du traitement des demandes de dérogation mineure pendant la pandémie.

Loisirs et culture

- Priorisation des projets présentés au Fonds de la ruralité pour 2020 et autorisation du versement des subventions;
- Autorisation à la directrice générale et à la mairesse de signer la demande d'attestation de classification requise par la loi pour le Camping municipal;
- Acceptation des modifications apportées à la grille salariale des employés saisonniers;
- Autorisation de l'embauche de Mme Sonia Perron à titre de préposée responsable à l'accueil et de M. Michel Villeneuve à titre de préposé à l'entretien du Camping;
- Adoption des modifications au document « Politique et règlements du Camping »;
- Autorisation d'embauche de trois animatrices et d'un animateur pour le Camp de jour 2020;
- Acceptation de la grille salariale pour les emplois étudiants.

Dons, subventions et commandites

- Autorisation de contribuer à la campagne virtuelle de la Société canadienne du cancer.

Résolutions

- Adoption du Plan de sécurité civile préparé par la Régie GEANT et nomination de la Régie à titre de responsable de la mise à jour et de la révision;
- Appui à la création d'une organisation municipale de la sécurité civile pour coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;
- Autorisation de la signature du protocole d'entente avec Saint-Edmond-les-Plaines pour la fourniture de main-d'œuvre pour les tests d'eau;
- Autorisation de l'embauche d'un préposé à la tonte de la pelouse;
- Autorisation à la mairesse et à la directrice générale de signer l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide municipale en matière de sécurité civile;
- Autorisation à la mairesse et à la directrice générale de signer l'entente visant le maintien de la Régie GEANT et l'attribution de nouveaux objets;
- Acceptation d'incorporer l'assurance pour le local des Chevaliers de Colomb aux assurances de la municipalité avec refacturation à l'organisme.

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

- Les prochaines séances se tiendront **les lundis 1er juin et 6 juillet 2020, à 19 h 30**, à l'édifice municipal.

Actualités municipales

Horaire d'été – Municipalité d'Albanel

Voici l'horaire d'ouverture du bureau de la municipalité d'Albanel pendant la période estivale, soit du 1er mai au premier lundi de septembre 2020 inclusivement.

Bureau

Lundi au jeudi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h
Vendredi : 8 h à 12 h

Employés extérieurs

Lundi au jeudi : 7 h à 12 h et 13 h à 17 h
Vendredi : 8 h à 12 h

Collecte des matières résiduelles

À compter du 6 mai 2020, la collecte des déchets sera effectuée chaque semaine.

Lorsque les déchets et le recyclage sont ramassés en même temps, il serait important de séparer les deux bacs d'au moins deux (2) pieds de façon à ce qu'ils ne se touchent pas. Idéalement, il serait préférable de positionner un bac à chaque coin de votre entrée (stationnement).

Paiement de la licence de chien 2020

En raison des mesures préventives dans le cadre de la pandémie du COVID-19, la Municipalité d'Albanel demande aux citoyennes et citoyens qui n'ont pas effectué l'enregistrement de leur chien de le faire en contactant directement le Refuge animal Roberval.

Vous pouvez effectuer votre paiement par **chèque à l'ordre du Refuge animal Roberval** par la poste au 2650, boulevard Marcotte, Roberval, Québec G8H 2M9 ou par carte de crédit en téléphonant au 418 275-3006.

Messages aux propriétaires de chien

La problématique des chiens qui aboient excessivement est certainement la plainte que les citoyens rapportent le plus auprès des municipalités. Cette sérieuse nuisance est à la base de plusieurs chicanes entre voisins. Chaque citoyen se doit de faire preuve de tolérance et de souplesse pour la résolution rapide de ces conflits.

De plus, il est important de rappeler qu'en vertu de l'article du règlement n° 01-90, chaque chien doit être attaché en tout temps à moins qu'il ne soit accompagné d'une personne qui peut avoir le plein contrôle de l'animal, Pour formuler une plainte, veuillez contacter le Refuge animal Roberval au 418 275-3006.

Programme d'économie d'eau potable

Les citoyens d'Albanel desservis par l'aqueduc municipal sont autorisés à arroser leur pelouse pendant la période du 15 mai au 15 septembre selon les jours suivants, de 3 h à 6 h, si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage automatique et uniquement de 20 h à 23 h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage mécanique :

- Le lundi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 0 ou 1;
- Le mardi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 2 ou 3;
- Le mercredi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 4 ou 5;
- Le jeudi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 6 ou 7;
- Le vendredi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 8 ou 9.

Selon les jours suivants, l'arrosage des haies, arbres, arbustes ou autres végétaux est permis uniquement de 3 h à 6 h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage automatique et uniquement de 20 h à 23 h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage mécanique :

- Les lundi, mercredi et vendredi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 0, 1, 4, 5, 8 ou 9.
- Les mardi, jeudi et samedi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 2, 3, 6, 7 ou 8.

Cet horaire est applicable sur tout le territoire d'Albanel où il y a un système d'aqueduc municipal.

Nous vous remercions d'agir en utilisateurs avisés et préoccupés par l'environnement et le développement durable.

Réal Bouchard
Inspecteur en bâtiment

ACTUALITÉS MUNICIPALES

TROISIÈME VERSEMENT
TAXES FONCIÈRES

À tous les contribuables concernés, le troisième versement des taxes municipales est prévu pour le 14 juillet 2020.

Afin d'aider les personnes et les entreprises qui doivent faire face à des difficultés financières en raison de la crise qui sévit actuellement, le taux d'intérêt pour les paiements en retard sera de 0 % jusqu'au 14 septembre 2020, date du dernier versement.

PISCINE PRIVÉE

Une piscine, telle que l'indique le Règlement de zonage de la municipalité d'Albanel, est définie comme suit :

Tout bassin extérieur ou intérieur, creusé ou hors-sol, permanent ou temporaire, conçu pour la natation, la baignade ou tout autre divertissement aquatique, ayant une profondeur d'eau égale ou plus grande que 60 centimètres en un quelconque endroit de celui-ci.

Il est donc nécessaire d'obtenir un permis de l'inspecteur en bâtiment de la municipalité pour l'installation d'une piscine et celle-ci doit être clôturée.

Réal Bouchard
Inspecteur en bâtiment

ROULOTTE DE VILLÉGIATURE

VÉHICULES RÉCRÉATIFS POUR LE CAMPING

Selon le Règlement de zonage de la municipalité d'Albanel, un véhicule récréatif pour le camping est un véhicule immatriculé conformément au Code de la sécurité routière, monté sur roues ou non, utilisé pour abriter des personnes pour de courts séjours, et construit de façon telle qu'il puisse être attaché à un véhicule à moteur ou poussé ou tiré par un véhicule ou se mouvoir lui-même. La largeur d'une roulotte est inférieure à trois mètres (3,0 m) de largeur. Sont comprises dans cette définition, aux fins du présent règlement, une tente-roulotte, une roulotte de camping et une roulotte motorisée (campeur). Ils sont aussi soumis à certaines règles très importantes.

RÈGLES MINIMALES D'IMPLANTATION

L'implantation de roulottes de villégiature ou véhicules récréatifs pour le camping est seulement permise dans les terrains de camping ou au secteur de villégiature. Leur présence ailleurs n'est tolérée que pour des fins de remisage saisonnier.

AGRANDISSEMENT ET MODIFICATIONS

Aucun agrandissement ni aucune modification autre que celle aménagée par le fabricant ne peuvent être apportés aux roulottes implantées conformément aux présentes dispositions. Il est interdit de modifier un véhicule récréatif de façon à en réduire la mobilité ou de manière à affecter sa conformité aux normes provinciales concernant les véhicules routiers ainsi que de remplacer les parties amovibles de toile ou d'autres matériaux d'un véhicule récréatif par des parties fixes ou rigides. Par ailleurs, le rejet des eaux usées doit se faire conformément aux normes provinciales en vigueur.

Réal Bouchard
Inspecteur en bâtiment

COLPORTEURS OU COMMERCES ITINÉRANTS

Nous vous rappelons que la Municipalité d'Albanel a adopté un règlement qui oblige tout commerce itinérant et tout colporteur à détenir un permis délivré par l'inspecteur pour exercer ses activités dans les limites de la municipalité.

Le permis doit être porté visiblement par la personne qui effectue le colportage et doit être remis pour examen à un agent de la paix ou à l'inspecteur en bâtiment qui en fait la demande.

Si un vendeur itinérant ou un colporteur se présente chez vous, vous pouvez appeler au bureau municipal aux heures d'ouverture ou à la Sûreté du Québec en dehors des heures d'ouverture.

Notre règlement ne concerne pas les organismes sans but lucratif, les campagnes de financement pour les étudiants, la fabrique et les églises constituées en corporation.

Pour plus d'information, nous vous invitons à vous présenter au bureau de la municipalité pour consulter le règlement ou encore sur notre site Internet.

VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES

Selon la règlementation en vigueur, la vidange des boues de fosses septiques pour les résidences principales se fait tous les deux ans. La prochaine est prévue pour l'année 2020.

Pour les vidanges d'urgence, le propriétaire devra faire appel à l'entrepreneur de son choix. Ce service ne figure pas sur le compte de taxes municipales alors, les frais sont à la charge du propriétaire.

Actualités municipales

Règlement de construction

Comme indiqué dans l'article 4.12 du règlement de construction, un véhicule automobile motorisé fabriqué depuis plus de 7 ans, non immatriculé pour l'année courante et hors d'état de fonctionner, constitue une nuisance et doit être enlevé.

Réal Bouchard
Inspecteur en bâtiment

Permis de construction et de rénovation

Quiconque souhaite construire un bâtiment, transformer, agrandir, détruire une construction ou apporter des changements à celle-ci tels que fenêtres, toiture, etc., doit absolument obtenir un permis de l'inspecteur en bâtiment en remplissant un formulaire de demande disponible dans la section « Documents » du site Internet de la municipalité. Dans la même section, vous trouverez le document « Instructions—Demande de permis » qui vous indiquera quelle section remplir pour chaque type de demande. Prévoyez faire la demande de permis **avant** le début des travaux.

Veuillez noter que l'inspecteur en bâtiment dispose de deux semaines pour délivrer ledit permis.

Réal Bouchard
Inspecteur en bâtiment

PHARMACIE Sonya Lamontagne

ALBANEL 324, rue de l'Église 418 279-5586		GIRARDVILLE 187, rue Principale 418 258-3603	
Lundi	9 h à 17 h 30	**Lundi**	18 h à 20 h
Mardi	9 h à 17 h 30	**Mardi**	13 h à 18 h
Mercredi	9 h à 17 h 30	**Mercredi**	13 h à 18 h
Jeudi	9 h à 21 h	**Jeudi**	13 h à 21 h
Vendredi	9 h à 18 h	Vendredi, samedi, dimanche : **Fermé**	
Samedi, dimanche : **Fermé**			

Loisirs

Piscine municipale

Horaire

Ouverture : Jeudi 18 juin 2020

Lundi au vendredi : 13 h à 17 h et 18 h à 20 h

Samedi et dimanche : 10 h à 12 h, 13 h à 17 h & 18 h à 20 h

Possibilité d'ouvrir en cas de canicule.

Surveillez les développements sur notre page Facebook « Municipalité d'Albanel ».

Informations

Casque de bain obligatoire

Accès gratuit.

En raison des mesures à appliquer concernant la COVID-19, nous pourrons accepter moins de baigneurs à la fois. Merci de votre compréhension et de votre patience.

Au besoin, apporter le VFI/flotteur de votre enfant.

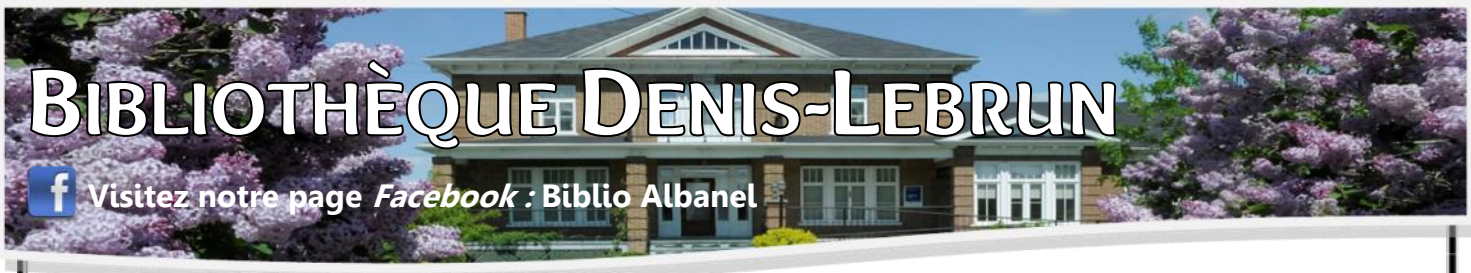

RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

C'est avec enthousiasme que nous vous annonçons que la bibliothèque pourra recommencer graduellement certaines de ses activités.

Comme recommandé par les instances gouvernementales, les services de la bibliothèque ne seront pas tous disponibles pour la première phase de réouverture.

Dans un premier temps, nous relançons le service de prêt et de retour de documents, soit par courriel, par téléphone ou en bibliothèque si les deux premières options ne sont possibles pour vous.

Veuillez noter qu'aucun abonné n'aura accès aux rayonnages et aux équipements de la bibliothèque.

Nous recommandons qu'un seul membre par famille se présente pour la cueillette de volumes.

Nous vous suggérons fortement de faire la recherche de vos livres sur le catalogue en ligne de la bibliothèque à l'adresse suivante :

http://www.reseaubiblioslsj.qc.ca/fr et cliquez sur l'onglet *Catalogue en ligne.*

Afin de faciliter le travail du personnel en bibliothèque et d'accélérer le traitement de votre demande, il est essentiel de nous transmettre les renseignements suivants :

- Votre nom;
- Votre numéro d'usager;
- Les titres de vos documents.

Nous sollicitons votre précieuse collaboration afin de respecter les mesures d'hygiène et de prévention afin de vous protéger et de protéger le personnel qui travaille à la bibliothèque.

La réouverture de la bibliothèque se fera le 2 juin 2020. Vous trouverez plus bas, les jours et heures d'ouverture.

Nous avons hâte de vous revoir!
Le comité de bibliothèque

SERVICES OFFERTS

Étant donné la situation actuelle en lien avec la pandémie du COVID-19, nous désirons vous rappeler qu'en tant qu'abonné de votre bibliothèque publique, vous avez accès en tout temps à différents services en ligne. Vous avez la possibilité d'emprunter des livres numériques et de consulter une multitude de magazines tels que *7 Jours*, *Clin d'oeil*, *Affaires plus* et plusieurs autres, et ce, tout à fait gratuitement. Votre abonnement vous donne également droit aux ressources numériques telles que : *Tout Apprendre* qui offre de multiples formations en ligne, *Grimoire*, pour amuser vos jeunes, Mes Aïeux pour les amateurs de généalogie et plusieurs autres.

Pour accéder à ces services, nous vous invitons à vous rendre au : www.reseaubiblioslsj.qc.ca.

HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE LORS DES MESURES PRÉVENTIVES DU COVID-19

Mardi : 9 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h
Mercredi : 10 h à 11 h 30 et 13 h à 18 h 30
Jeudi : 18 h 30 à 20 h

VIE COMMUNAUTAIRE

CAMPING MUNICIPAL D'ALBANEL
OUVERTURE DE LA SAISON 2020

Nous sommes heureux de vous annoncer que, le 1er juin dernier, le Camping municipal d'Albanel a ouvert ses portes pour la saison 2020.

La Municipalité se réjouit de pouvoir accueillir les vacanciers dans le respect des mesures gouvernementales encore en vigueur concernant le Covid-19.

Nous souhaitons à tous nos citoyennes et citoyens un très bel été, ainsi qu'aux voyageurs qui nous visiterons.

BONNE VACANCES À TOUS!

URGENT — BESOIN DE MAIN-D'ŒUVRE

PRÉPOSÉE OU PRÉPOSÉ
ASSISTANCE À LA PERSONNE À DOMICILE
SECTEUR MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

MULTI-SERVICES ALBANEL EST UN ORGANISME À BUT NON LUCRATIF TRAVAILLANT AU CONCEPT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE. NOUS OFFRONS DES SERVICES D'AIDE À LA VIE DOMESTIQUE ET D'AIDE À LA VIE QUOTIDIENNE SUR LE TERRITOIRE DU SECTEUR GEANT.

TÂCHES :

AIDE À LA VIE DOMESTIQUE :
ENTRETIEN MÉNAGER, PRÉPARATION DE REPAS, COURSES, ENTRETIEN DE VÊTEMENTS, ETC.

SERVICES D'ASSISTANCE PERSONNELLE :
SOINS D'ASSISTANCE PERSONNELLE DE BASE, ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS, SOINS D'ASSISTANCE PERSONNELLE NON RÉGLEMENTÉS (PRISE DE GLYCÉMIE, TENSION ARTÉRIELLE, ETC.), SOINS INVASIFS.

EXIGENCES DE POSTE :
- EXPÉRIENCE OU FORMATION EN ASSISTANCE À LA PERSONNE À DOMICILE OU EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ.
- AVOIR LA POSSIBILITÉ DE SE DÉPLACER FACILEMENT.
- COURS RCR ET PDSB UN ATOUT OU ÊTRE DISPOSÉ À SUIVRE LA FORMATION.
- SERVICES OFFERTS À LA CLIENTÈLE 24/24 ET 7/7.

COMPÉTENCES REQUISES :
ORDRE ET MÉTHODE, ENDURANCE PHYSIQUE, MOTIVATION ET SENSIBILITÉ À LA CLIENTÈLE.

SALAIRE :
SELON LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR.

FAITES PARVENIR VOTRE *CURRICULUM VITAE* À :
MICHELLE LAPOINTE, SUPERVISEURE DE SERVICES
278, RUE DE L'ÉGLISE
ALBANEL (QUÉBEC) G8M 3G1
TÉLÉPHONE : 418 279-3169
TÉLÉCOPIEUR : 418 279-2022
MULTISERVICESALBANEL@QC.AIRA.COM

Multi-Services Albanel

Le trio du nouveau proprio

Profitez d'un accompagnement complet à toutes les étapes de votre achat[3].

Rencontrez un conseiller dès aujourd'hui.

desjardins.com/maison

Desjardins
Caisse populaire des Plaines boréales

1. Produit offert par Desjardins Assurances, Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. 2. Produit offert par Desjardins Assurances, Desjardins Assurances désigne Desjardins Assurances générales inc. 3. Sous réserve de l'approbation du crédit de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.

Juin 2020

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1 19 h 30 Séance du conseil municipal À huis clos par visioconférence Ouverture du Camping municipal d'Albanel	2	3	4	5	6
7	8	9 9 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h Bibliothèque 418 279-5250, poste 3140	10 10 h à 11 h 30 et 13 h à 18 h 30 Bibliothèque 418 279-5250, poste 3140	11 18 h 30 à 20 h Bibliothèque 418 279-5250, poste 3140	12	13
14	15	16 9 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h Bibliothèque 418 279-5250, poste 3140	17 10 h à 11 h 30 et 13 h à 18 h 30 Bibliothèque 418 279-5250, poste 3140	18 18 h 30 à 20 h Bibliothèque 418 279-5250, poste 3140	19	20
21	22 Début du Camp de jour	23 9 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h Bibliothèque 418 279-5250, poste 3140	24 **FÊTE DE LA ST-JEAN-BAPTISTE** **BUREAU MUNICIPAL FERMÉ** 	25 18 h 30 à 20 h Bibliothèque 418 279-5250, poste 3140	26	27
28	29	30 9 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h Bibliothèque 418 279-5250, poste 3140				

Juillet 2020

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1 **FÊTE NATIONALE DU CANADA** 	2 18 h 30 à 20 h Bibliothèque 418 279-5250, poste 3140	3 Congé reporté Fête national du Canada **BUREAU MUNICIPAL FERMÉ**	4
5	6 19 h 30 Séance du conseil municipal À huis clos par visioconférence	7 9 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h Bibliothèque 418 279-5250, poste 3140	8 10 h à 11 h 30 et 13 h à 18 h 30 Bibliothèque 418 279-5250, poste 3140	9 18 h 30 à 20 h Bibliothèque 418 279-5250, poste 3140	10	11
12	13	14 9 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h Bibliothèque 418 279-5250, poste 3140	15 10 h à 11 h 30 et 13 h à 18 h 30 Bibliothèque 418 279-5250, poste 3140	16 18 h 30 à 20 h Bibliothèque 418 279-5250, poste 3140	17	18
19	20	21 9 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h Bibliothèque 418 279-5250, poste 3140	22 10 h à 11 h 30 et 13 h à 18 h 30 Bibliothèque 418 279-5250, poste 3140	23 18 h 30 à 20 h Bibliothèque 418 279-5250, poste 3140	24	25
26	27	28 9 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h Bibliothèque 418 279-5250, poste 3140	29 10 h à 11 h 30 et 13 h à 18 h 30 Bibliothèque 418 279-5250, poste 3140	30 18 h 30 à 20 h Bibliothèque 418 279-5250, poste 3140	31	